

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération

de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

PLANCHE A

Version Approbation

MARS 2021

Commune de Verchain-Maugré

SECTEUR 1

VERDI

designer de territoires

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.

Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UA

UBa

UBc

Zones de renouvellement urbain

URc

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones d'extension à vocation économique (long terme)

Zones à vocation agricole

A

A(p3)

Acn

Acn(p1)

Acn(p2)

Zones à vocation naturelle

N

Na

Nj

Ni

2AU

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Bâti éligible au changement de destination

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier....)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

Limites de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Limites communales

Sièges d'exploitation agricole

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Extension du cimetière	Commune	3467.77

Monchaux-sur-Écaillon

Verchain-Maugré

Maing

Quérénaing

1000

0

100

200

300

400

m



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Verchain-Maugré

SECTEUR 1

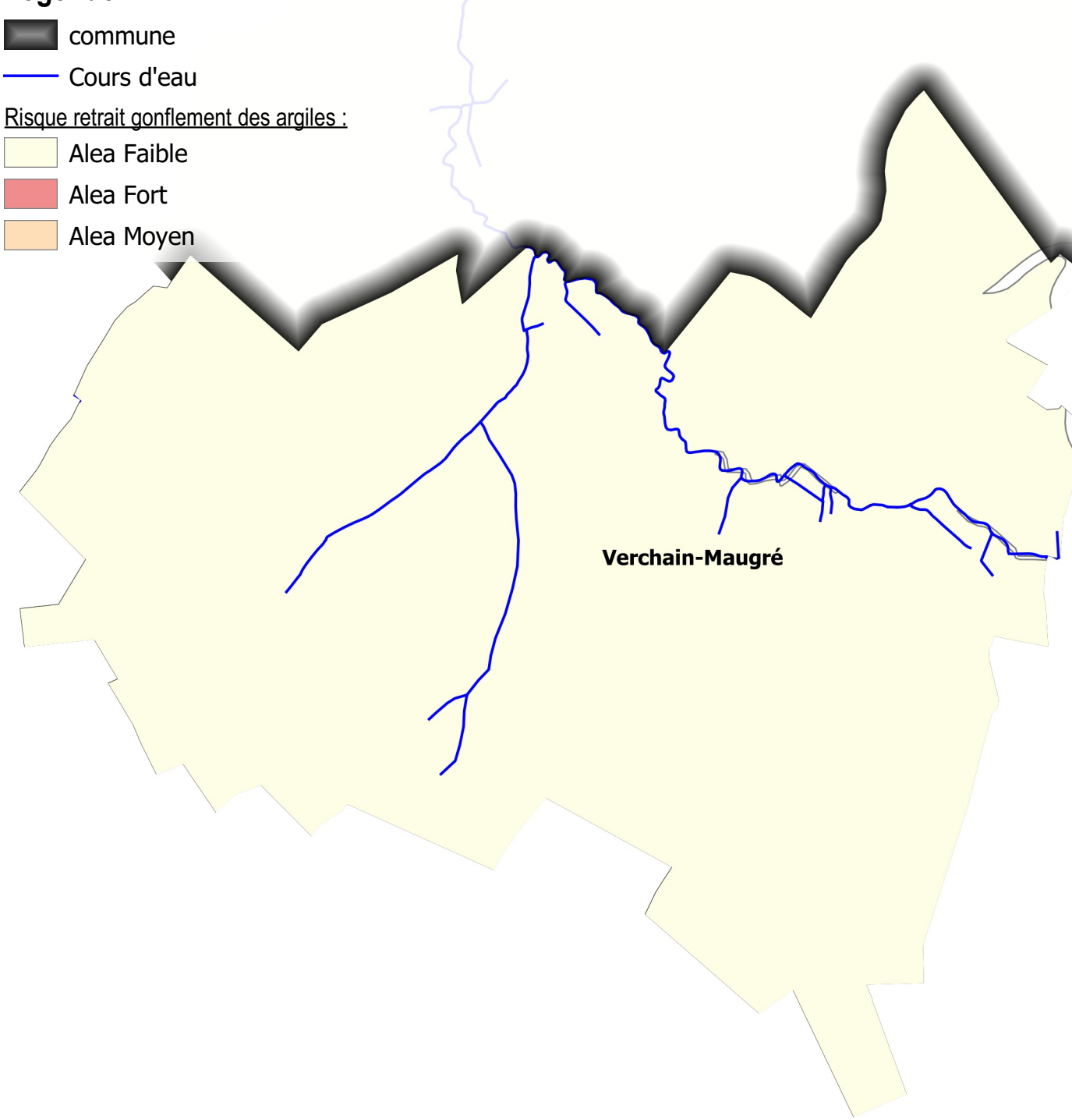
VERD | Logiques de territoires

4.2

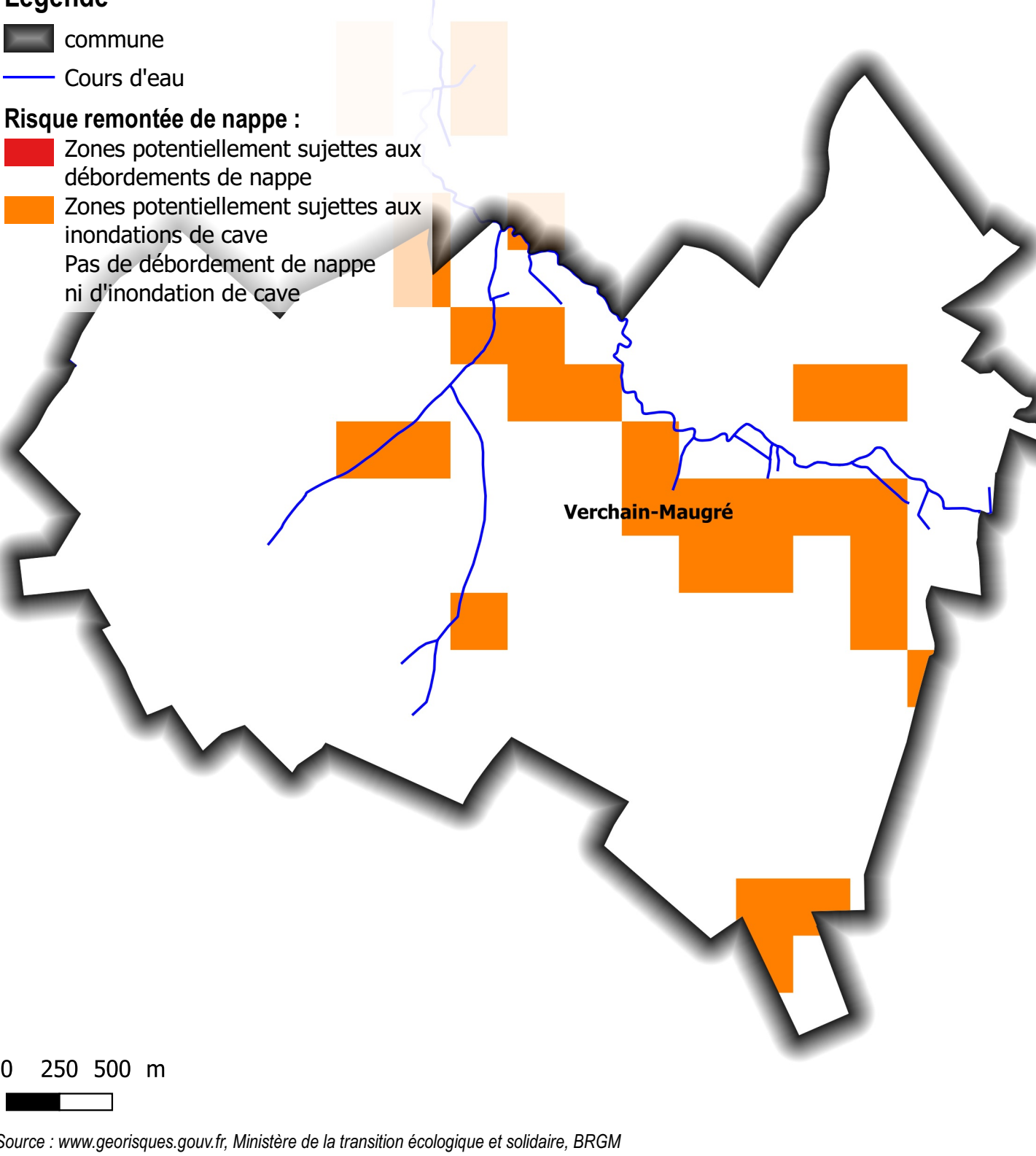
Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

Légende RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES (Information)



Légende RISQUE DE REMONTEES DE NAPPE PHREATIQUE (Information)



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

Légende

— Cours d'eau

DONNEES A VALEUR REGLEMENTAIRE
(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUi)

Périmètre de protection des captages

■ Périmètre protection immédiat

■ Périmètre protection rapproché

■ Périmètre protection éloigné

PPRI Ecailion

■ Zones actuellement urbanisées d'aléa fort/très fort

■ Zones actuellement urbanisées d'aléa moyen/faible

■ Zones actuellement non urbanisées d'aléa fort/très fort

■ Zones actuellement non urbanisées d'aléa moyen/faible

DONNEES A VALEUR INFORMATIVE

En l'absence de PPRI, ces données ont une valeur REGLEMENTAIRE.

(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUi)

Risque minier (hors PPRM)

■ Périmètres SDICS

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

■ Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

